

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_3

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 DECEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 décembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Rémy MUCYO, *conseiller municipal*.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI	Alain ASTIER Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Suzanne LACOTE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171221-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017

Affichage : 22/12/2017

FINANCES

**TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET DROITS DIVERS
APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2018
APPROBATION**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Depuis plusieurs années, différentes délibérations étaient prises soit pour la création de tarifications soit pour actualiser les tarifs existants.

Afin d'en clarifier la gestion, il a été approuvé par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, un catalogue recensant l'ensemble des tarifs applicables aux services publics communaux et droits divers à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les tarifs appliqués en année civile.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Le présent catalogue 2018 ci-annexé propose :

- d'actualiser les tarifs déjà existants et réévalués chaque fin d'année ; il est proposé de les indexer sur l'inflation annuelle d'octobre 2017 qui représente 1,1 %, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités ;
- d'ajouter un tarif d'occupation du domaine public pour le droit d'étalage, fleurs, stands divers ;
- d'actualiser les tarifs d'occupation du domaine public d'installation de terrasses en fonction de l'indice de référence restaurants, cafés et établissements similaires ;
- de créer un seuil minimum pour les redevances d'occupation du domaine public : toute redevance d'occupation du domaine public inférieure à 5 euros ne sera pas mise en recouvrement ;
- d'ajouter au catalogue, le tarif de location des jardins familiaux qui n'avait pas été intégré dans le premier catalogue des tarifs fin 2016 pour des raisons de calendrier.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018, selon le catalogue ci-joint.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 22 décembre 2017
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171221-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017

Affichage : 22/12/2017